

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2015/.....¹⁹⁵ /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2015/031/AN
DU 1^{ER} OCTOBRE 2015

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

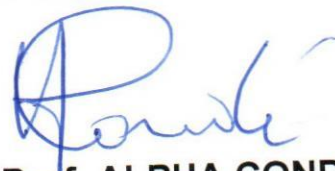
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2015/031/AN du 1^{er} octobre 2015, portant autorisation de l'examen et de la ratification de l'Accord relatif aux services aériens entre la République de Guinée et le Qatar, signé le 27 janvier 2015 à Doha (Qatar).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le^{06 OCT. 2015}



Prof. ALPHA CONDE